



Mariage franco tunisien en france avec visa court sejour possible

Par **severinelei**, le **15/08/2008** à **22:56**

bonjourrnj aurais avoir des renseignements concernant le mariage en france entre une francaise et un tunisien.rnj ai rencontré mon amitunisien il y a deux ans et depuis ce temps je suis allée en tunisie une quinzaine de fois.je louais d ailleurs à l année un appartement sur place.rnnous souhaitons nous marier mais les delai d attente pour les rendez vous et les divers demandes de visa au consulat nous semblent trop long.rnnous pensons qu il est plus rapide de se marier en france.rnnous voulons donc faire une demande de visa court sejour pour qu il vienne se marier en france.rnnotre probleme:apres notre mariage mon mari sera t il obliger de rentrer en tunisie pour demander un visa long sejour conjoint d une francaise? si oui est ce que le delai est long??rnj ai lu qu il pouvait rester en france pour faire sa demande de visa long sejour si il est entré legalement (evidement cela sera le cas) et que nous ayons 6 mois de vie commune.....QUESTION::comment avoir 6 mois de vie commune si il a eu un visa court sejour???ou alors cela suppose qu il reste apres le mariage en situation irréguliere (y a un bug juridique!!!).....est ce que nos mois de vie commune en tunisie (en toute illégalité d ailleurs) sont pris en compte???rnJE SUIS DANS UNE IMPASSE.....rnje cherche une solution rapide pour l epouser et surtout l avoir au plus vite à mes cotés.....rnmerci de vos reponses....

Par **jeetendra**, le **16/08/2008** à **14:56**

bonjour, en principe après votre mariage un [fluo]visa long séjour est exigé [/fluo]pour sa régularisation (obtention d'une carte de séjour vie privée et familiale valable un an), mais après une entrée régulière du conjoint, mariage, plus 6 mois de vie [fluo]vraiment commune[/fluo] justificatifs à l'appui il peut solliciter auprès de la préfecture une carte vie privée et familiale

(article L.211-2-1 du C.E.S.E.D.A).
Alors que entrée avec un visa touriste il devrait normalement au titre de la loi du 24 juillet 2006 retourner dans son pays d'origine pour solliciter un visa long séjour, prenez quand même contact avec le gisti ou la cimade pour confirmation de cette dérogation et de la procédure à suivre, courage à vous, cordialement

Par **mimi_tessier**, le **06/09/2008 à 01:30**

coucou ,
Mon chéri et moi on commence à peine ces procédures
Tout ce que je peux te dire que certes en Tunisie ca sera un peu long 6 mois voir un peu plus .je peux t'aider pour connaitre toute formalité
En France, s'il a déjà voyagé il peut avoir facilement un Visa mais je ne pense pas plus que 3 mois et si c son premier voyage je lui conseille pas de demander un visa touristique sans vraiment être sure de l'avoir parce que si jamais il y a un refus sur le passeport ca sera pas simple pour après.
Un grand conseil : Vaux mieux être en situation régulière pour ne pas tout perdr
Et comme on dit vaux mieux Tard que jamais sachant que cette épreuve sera un grand test pour vous deux.
Courage.

Par **PETITE ROSE**, le **17/10/2008 à 13:31**

Bonjour Séverine, et Bonjour à tous,
Je souhaitais savoir si tu a eu d'autres informations sur les possibilités de mariage en france avec un visa court.
Je suis un peu dans le même cas que toi, mon fiancé est tunisien, nous souhaitons nous marier mais nous ne savons pas si cela est plus facile en France ou en Tunisie. On se connaît depuis 2004, et nous nous sommes fiancés en Avril dernier en Tunisie.
Mon fiancé a déjà obtenu deux années de suite un visa touristique(il ne restait que 15 jours à cause de son travail) parce que j'avait demandé une attestation d'accueil à la mairie de mon domicile. Il est vrai qu'il faut présenter beaucoup de documents administratifs et beaucoup de patience mais cela est réalisable.
Par contre ma mairie m'indique qu'il n'est pas possible de se marier avec un visa touristique, alors que sur le site gouvernemental, il est indiqué le contraire.
Si tu a des renseignements à ce sujet, je veux bien que tu me les communique.
Merci pour ta réponse.

Par **namoussa**, le **23/10/2008 à 18:57**

bonsoir
je suis tunisienne et me suis marié en france avec mon mari qui est français
j'ai toujours eu des visas touristiques même celui qui a servi comme justificatif pour la mairie où nous nous sommes mariés
toutes fois la loi a prévu un visa pour vue de mariage en france

Par **phedra**, le **09/12/2008 à 14:18**

salut.je te rassure que tu peux demander a la mairie le RDV pour votre mariage et ce RDV qu'il donnera pour son visas long sejours qui lui peremetra de venir et de rester ds la légalité totale et ca marche.bon courage

Par **superkad**, le **07/02/2009** à **19:51**

Bonjour,rnJ'ai rencontré une tunisienne, et envisage le mariage, mais je souhaite le faire en france, et pas en tunisie et je suis français. Puis je faire venir mon amie en france avec un visa touristique et l'épouser en france ?rnMerci pour vos réponses

Par **orne la**, le **02/05/2010** à **09:44**

bonjour, je suis également dans cette situation, j'ai rencontré un tunisien il veut qu'on se marie, moi j'ai peur de ma marié en tunisie et de ne plus pouvoir revenir en france, il lui ne peut pas venir en france sans être marié, je suis dans une impasse et ne sais pas quoi faire.

Par **harlemou**, le **14/08/2012** à **10:49**

www.mariage-franco-tunisien.com

Par **Nat**, le **11/11/2012** à **17:29**

Bjr svp je veux s avoir c quoi les documents pour faire un mariage avec une tu isienne qui vie en france merci

Par **patou21**, le **11/03/2013** à **16:08**

je suis française mon ami est tunisien nous voulons nous marié en france et il veut rester en france apres notre mariage mais comment faire pour le faire venir

Par **dadetphil**, le **22/06/2013** à **18:03**

nous nous connaissons depuis 6 mois sur facebook et c'est un fait établi entre nous que Ayda et moi souhaitons une vie commune en France et possiblement le mariage en mairie
rnparallèlement j'ai besoin d'une aide pour la gestion de ma crêperie située à Brest ..rnserait ce une facilité de la faire venir en tant que salariée à mi-temps ?

Par **amajuris**, le **23/06/2013** à **01:18**

bonjour et merci font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site.

Par **ayoubgina**, le **06/01/2014** à **18:28**

bjr je suis un peu dans la mm situation que quelques uns de vs tous cela fait 5 ans je suis fiancer avc un gabesien et je cherche comment le faire venir en france avc un long sejour pour ce marier en france pas en tunisie et es ce possible de faire des papiers hebergement et long sejour